Les Bordes

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2016

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site <u>www.services.eaufrance.fr</u>, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Carac	ctérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service	
	1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
	1.4.	Nombre d'abonnés	
	1.5.	Volumes facturés	5
	1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	6
	1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
	1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	7
	1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	8
	1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)	9
	1.10.	1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	9
	1.10.	2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration	9
2.	Tarifi	cation de l'assainissement et recettes du service	
	2.1.	Modalités de tarification	10
	2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0)	11
	2.3.	Recettes	13
3.	Indic	ateurs de performance	14
	3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	14
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	14
	3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	16
	3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	16
	3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	17
	3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	
	3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1) Erreur! Signet	
	3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2) Erreur! Signet non d	
	3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2) Erreur! Signet non d	
	3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3) Erreur! Signet non	
	3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)Erreur! Signet non d	
	3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2) Erreur! Signet non d	
	3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0) Erreur! Signet non d	
	3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	
4.		cement des investissements	
	4.1.	Montants financiers	
	4.2.	Etat de la dette du service	
	4.3.	Amortissements	19
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
		ances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	
		dernier exercice	
5.		ns de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6	Table	au récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation de	u territoire desservi		
• Nom de la collectivité : Les Bordes			
• Caractéristiques (commune, EPCI e	et type, etc.) : Commune		
• Compétences liées au service :		O :	No.
	Collecte		_
	Conecte	V	Ц
	Transport	\square	
	Dépollution	$\overline{\checkmark}$	
	Contrôle de raccordement		
	Elimination des boues produites		
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement		
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses		
• Territoire desservi (communes adhé	érentes au service, secteurs et hameaux dess	ervis, etc.)	: Les Bordes
• Existence d'une CCSPL	□ Oui	☑ Non	
• Existence d'un zonage	☐ Oui, date d'approbation*:	\[\] Non	l
• Existence d'un règlement de service	e		ı
Collecte Transport Dépollution Contrôle de raccordement Elimination des boues produites Est à la demande des propriétaires : Est ravaux de mise en conformité de la partie privative du branchement Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Les Bordes Existence d'une CCSPL Oui Non Existence d'un zonage Oui, date d'approbation*: Non 1.2. Mode de gestion du service			
☐ régie intéi ☐ gérance ☐ délégation	prestataire de service ressée n de service public : affermage n de service public : concession		

^{*} Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 1 450 habitants au 31/12/2016 (1 450 au 31/12/2015).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 688 abonnés au 31/12/2016 (610 au 31/12/2015).

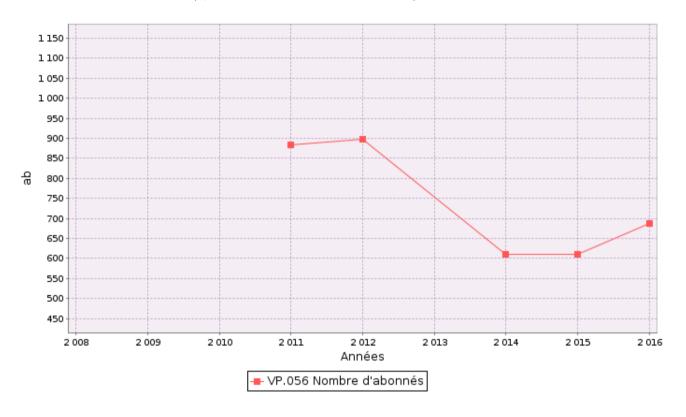
La répartition des abonnés par commune est la suivante

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2015	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2016	Nombre d'abonnés non domestiques au 31/12/2016	Nombre total d'abonnés au 31/12/2016	Variation en %
Les Bordes					
Total	610			688	12,8%

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 688.

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 69,01 abonnés/km) au 31/12/2016. (61,18 abonnés/km au 31/12/2015).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,11 habitants/abonné au 31/12/2016. (2,38 habitants/abonné au 31/12/2015).

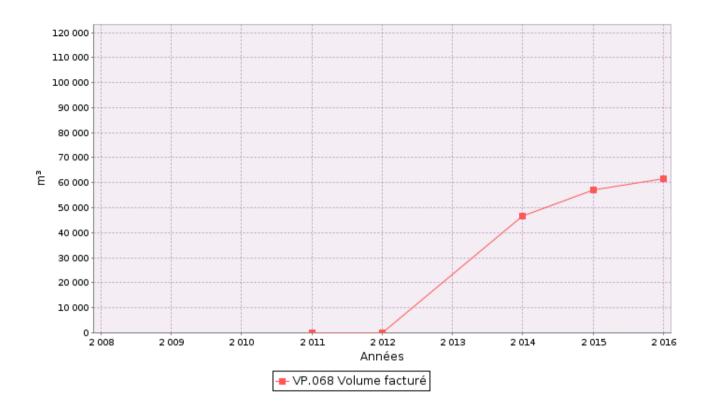


1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	57 281	61 691	7,7%

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.



1.6. Détail des imports et exports d'effluents



Volumes exportés vers	Volumes exportés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes exportés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %	
Total des volumes exportés				
Volumes importés depuis	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³	Variation en %	
Volumes importés depuis Mairie de Bonnée	Volumes importés durant l'exercice 2015 en m ³	Volumes importés durant l'exercice 2016 en m ³ 39 898	Variation en % + 39.5%	
	l'exercice 2015 en m ³	l'exercice 2016 en m ³	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	

1.7. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 0 au 31/12/2016 (0 au 31/12/2015).

Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 2,37 km de réseau unitaire hors branchements, 7,6 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 9,97 km (9,97 km au 31/12/2015).

ouvrages permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Type d'équipement (cf. annexe)	Localisation	Volume éventuel de stockage

Ouvrages d'épuration des eaux usées *1.9.*



Le service gère 1 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: Station d'épuration sans nom Code Sandre de la station :

							_					
Caractéristiqu	Caractéristiques générales											
Filière de traite	ment (cf. annex	e)		Boue	e activée	faible char	ge					
Date de mise en service				01/1	0/1990							
Commune d'im	plantation			Les 1	Bordes (4	5042)						
Lieu-dit												
Capacité nomin	ale STEU en E	H ⁽¹⁾		2700)							
Nombre d'abor	nés raccordés			688								
Nombre d'habi	tants raccordés			1450)							
Débit de référen	nce journalier ac	dmissible	en m ³ /j									
Prescriptions of	le rejet											
a		Auto	orisation e	n date du	ı 							
Soun	nse à	Déc.	laration e	n date du								
		Type de 1	milieu réc	epteur	Eau	douce de s	urface					
Milieu récepteur du rejet		Nom du	milieu réc	epteur	La B	onnée						
Polluant	autorisé	Conce	ntration a		2	et /	ou ou		Reno	Rendement (%)		
DB	0-		30	, 1)		et		ou				
DC			90			et		ou				
M	ES		30			et		ou				
NO	GL					et		ou				
NT	ΓK		40			et		ou				
p]	Н					et		ou				
NH	${ m I_4}^+$					et		ou				
P	't					et		ou		80%		
Charges rejeté	es nar l'auvrac	Je			<u> </u>							
Charges rejete	es pai i ouviag	,,,	Confo	rmité du	reiet en o	oncentrati	on et/ou e	en rendem	ent selon	arrêté		
Date du bilan	Conformité	DB		İ	CO	1	ES	l .	GL	I.	Pt .	
24h	(Oui/Non)	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	
15/03/2016	Oui sauf Pt	20	90	29	93	6	96	32.7	33	1.7	76	
14/09/2016	Oui sauf Pt	10	96	23.2	94	1	98	20.8	70	6	71	
14/12/2016	Oui	8	96	30	92	1	99	26	62	0.9	89	

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique (2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.10. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.10.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration sans nom (Code Sandre :)		
Total des boues produites	17.1	19.3

1.10.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2015 en tMS	Exercice 2016 en tMS
Station d'épuration sans nom (Code Sandre :)	17,1	19,27
Total des boues évacuées	17,1	19,3

2. <u>Tarification de l'assainissement et recettes du service</u>

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2016 et 01/01/2017 sont les suivants :

	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017
Frais d'accès au service:		
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	2000	2000
Participation aux frais de branchement		

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2016	Au 01/01/2017						
Part de la colle	ctivité							
Part fixe (€ HT/an)								
Abonnement (1)	60 €	60 €						
Part proportionnelle (€ HT/m ³)								
Prix au m³	1,35 €/m ³	1,35 €/m³						
Autre :	€	€						
Taxes et redev	ances							
Taxes								
Taux de TVA (2)	0 %	0 %						
Redevances								
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,18 €/m³	0,18 €/m³						
VNF rejet:	0 €/m³	0 €/m³						
Autre :	0 €/m³	0 €/m³						

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 08/03/2016 effective à compter du 01/01/2016 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif.
- ➤ Délibération du __/__/ effective à compter du / / fixant les frais d'accès au service.
- ➤ Délibération du 30/06/2014 effective à compter du 01/07/2014 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- ➤ Délibération du __/__/ effective à compter du __/_/ fixant la participation aux frais de branchement.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

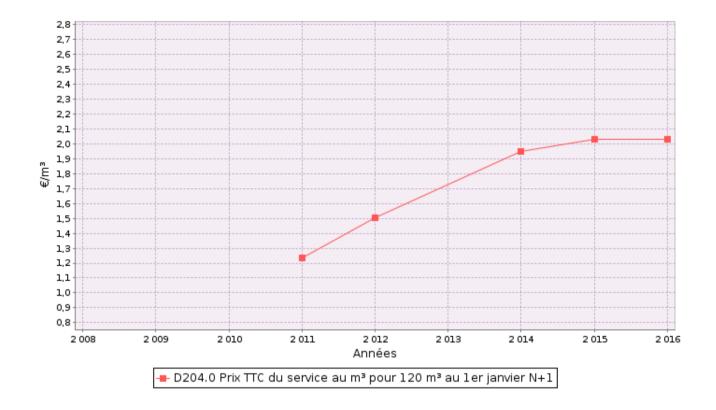
2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2016 et au 01/01/2017 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2016 en €	Au 01/01/2017 en €	Variation en %				
Part de la collectivité							
Part fixe annuelle	60,00	60,00	0%				
Part proportionnelle	162,00	162,00	0%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	222,00	222,00	0%				
Part du délégataire (en ca	as de délégation de serv	vice public)					
Part fixe annuelle			%				
Part proportionnelle			%				
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%				
Taxes	et redevances						
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	21,60	21,60	0%				
VNF Rejet :	0,00	0,00	%				
Autre :	0,00	0,00	%				
TVA			%				
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	21,60	21,60	0%				
Total	243,60	243,60	0%				
Prix TTC au m ³	2,03	2,03	0%				

ATTENTION : si la production et/ou le transport sont effectués par un autre service et sont facturés directement à l'abonné, il convient de rajouter ces tarifs dans le tableau précédent.



Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2016 en €/m³	Prix au 01/01/2017 en €/m³
Les Bordes		

La facturation est effectuée avec une fréquence :

□ annuellex semestrielle□ trimestrielle□ quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

Changement de tampons défectueux, plus construction de la nouvelle station épuration.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2015 en €	Exercice 2016 en €	Variation en %
Redevance eaux usées usage domestique	128 071.70	143 753	+12.2%
dont abonnements			
Redevance eaux usées usage non domestique			
dont abonnements			
Recette pour boues et effluents importés			
Régularisations (+/-)			
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	14 234.00	66 386.55	+366%
Prime de l'Agence de l'Eau			
Contribution au titre des eaux pluviales			
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	142 305.70	210 139.55	+47.6%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2016 : 210 139.55 € (142 305 au 31/12/2015).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

taux de desserte par les réseaux d'eaux usées =
$$\frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} *100$$

Pour l'exercice 2016, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des 688 abonnés potentiels (100% pour 2015).

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEA	UX	L	1
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des	oui : 10 points		
ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,) et les	non: 0 point	Oui	10
points d'autosurveillance du réseau	non : o point		
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au			
moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations	oui : 5 points	Oui	5
et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est	non: 0 point	Our	
considérée comme effectuée)			
PARTIE B : INVENTAIRE DES RES			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	a été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les			
tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et		Oui	
de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous		
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de	conditions (1)	Oui	15
l'inventaire des réseaux	Conditions	Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des		100%	
réseaux mentionne les matériaux et diamètres		10070	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des	0 à 15 points sous		
réseaux mentionne la date ou la période de pose	conditions (2)	100%	15
reseaux mentionne it date ou it periode de pose	Conditions		
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET			X
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins or		A et B)	
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux	0 à 15 points sous	100%	15
mentionne l'altimétrie	conditions (3)	10070	13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement,	oui: 10 points	Oui	10
refoulement, déversoirs d'orage,)	non: 0 point	Our	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements			
électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des	oui: 10 points	Oui	10
eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée	non: 0 point	Our	10
comme effectuée)			
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou	oui: 10 points	Oui	10
l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	non: 0 point	o ui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif,	oui: 10 points		
désobstruction, réhabilitation, renouvellement,) pour chaque tronçon de	non: 0 point	Oui	10
réseau	o po		
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel			
d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi	oui : 10 points	Non	0
contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en	non: 0 point		
résultent			
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de	oui : 10 points	N	
renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au	non: 0 point	Non	0
moins 3 ans)			<u> </u>
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	100

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 100 pour l'exercice 2016 (100 pour 2015).

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5 (3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15

⁽⁴⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration sans nom	76,5	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (100 en 2015).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration sans nom	76,5	100	0

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 0 (100 en 2015).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2016	Conformité exercice 2015 0 ou 100	Conformité exercice 2016 0 ou 100
Station d'épuration sans nom	76,5	100	100

Pour l'exercice 2016, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 100 (100 en 2015).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration sans nom :

Station a eparation sans nom.		
Filières mises en oeuvre		tMS
Valorization agricult	x Conforme	14.85
Valorisation agricole	Non conforme	
Compostage	x Conforme	4.42
Compostage	Non conforme	
Incinération	Conforme	
incineration	Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	Conforme	
Evacuation vers une STEO	Non conforme	
Autor	Conforme	
Autre:	Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		19,27

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation = $\frac{TMS \text{ admis par une filière conforme}}{TMS \text{ total évacué par toutes les filières}} *100$

Pour l'exercice 2016, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2015).

4. Financement des investissements

1.1. Montants financiers



	Exercice 2015	Exercice 2016
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	_108 651.00	359 922.06
Montants des subventions en €	18 768.00	233 962.43
Montants des contributions du budget général en €		0

4.2. Etat de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre [N] fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2015	Exercice 2016
Encours de la dette au 31 décembre N (monta	ant restant dû en €)	0	732 229.19
Mantant nambaumá dunant l'avanciae au C	en capital		20487.21
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts		8041.20

4.3. Amortissements



Pour l'exercice 2016, la dotation aux amortissements a été de 33 159.41 € (30 687.37 € en 2015).

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Suite de la construction d'une nouvelle station d'épuration	1 815 000.00	

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2016, le service a reçu _7____ demandes d'abandon de créance et en a accordé __7.

1 517,21 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0246 €/m³ pour l'année 2016 (0,0029 €/m³ en 2015).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2015	Valeur 2016
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 450	1 450
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	17,1	19,3
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,03	2,03
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	100	100
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	0%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité $[\epsilon/m^3]$	0,0029	0,0246